

OUDINEX - PARIS EXPERTISES SINISTRES

58 rue Nicolo, 75116 PARIS

AXA Insurance Company

Direction Juridique - Pénal

A l'attention de Monsieur Richard V. ARGENT, Directeur Général

125 Broad Street, 5th Floor, New York, NY 10004, USA

Paris, le 18 juillet 2016

Objet : Dépôt de plainte contre AXA

Escroquerie en bande organisée / Dénonciation calomnieuse

Vos Réf : HAZAN/AXA

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Monsieur le Directeur Général,

Je vous informe intervenir en tant que mandataire de plusieurs victimes de sinistres dégâts des eaux garantis par une police d'assurance copropriété souscrite auprès d'AXA.

J'ai été récemment convoqué par la Brigade financière suite à une plainte déposée par vos services le 25 janvier 2016. La compagnie AXA estime que nous avons commis une infraction d'escroquerie et a demandé la réouverture d'une enquête classée sans suite.

Or, le Cabinet et ses clients n'ont commis aucune fraude, comme la Justice l'a déjà reconnu.

Votre première plainte (du 24 juillet 2009) a été classée sans suite par le Parquet le 28 février 2011 après 18 mois d'enquête de la Brigade Financière. Le rapport de police concluait expressément que les recherches bancaires ne permettaient pas de confirmer les faits d'escroquerie et que la réalité des sinistres était confirmée.

Un syndic entendu a même déclaré : *'AXA était las des procédures engagées par OUDINEX, attaquer au pénal était une façon pour eux de rendre la pareille'*.

Je tiens à vous rappeler que toutes nos actions visent l'application stricte des procédures prévues par le Code des assurances (expertise contradictoire, action directe, indemnisation intégrale sans franchise, perte de loyers, etc.).

Face à votre nouvelle tentative de déstabilisation, dénuée de tout fondement et servant uniquement votre intérêt économique, je n'ai d'autre choix que de déposer plainte à Paris dans 14 jours pour **dénonciation calomnieuse et escroquerie**, en y associant nos mandants.

Pour sauvegarder la bonne gestion des dossiers, nous souhaitons vivement la nomination systématique d'un inspecteur expérimenté et impartial dans les litiges nous opposant.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

E. HAZAN

Gérant

Copies :

- Monsieur Henri de CASTRIES, PDG AXA France
- Monsieur Gilles KOLIFRATH, Directeur Juridique AXA France
- Cabinet d'avocats David-Olivier KAMINSKI